

**Compte-rendu commun de la réunion du 8 décembre 2006 entre d'une part le Secrétaire Général du MINEFI accompagné du Directeur Général des Douanes et de M. JM THILLIER, chargé de mission auprès des Ministres, et d'autre part, les organisations syndicales des Douanes CFDT-CFTC-CGT-FO-SNCD-Solidaires-UNSA en présence des fédérations syndicales ministérielles**

**1 - Déclaration liminaire des organisations syndicales des Douanes CFDT-CFTC-CGT-FO-SNCD-Solidaires-UNSA**

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous constatez depuis plus de six mois qu'une majorité des personnels des opérations commerciales mais aussi de l'administration générale et de la surveillance s'opposent à cette réforme.

Nous partageons toutefois avec vous le constat de la nécessité de faire évoluer nos structures et nos modes d'intervention en matière fiscale, économique et de contrôles. S'il s'agit réellement de mieux appréhender les échanges, d'aller vers une maîtrise accrue dans le suivi des marchandises, d'améliorer le service rendu aux usagers, d'être plus efficaces dans l'éradication de la fraude, le tout accompagné d'une gestion positive des ressources humaines, alors oui nous sommes disponibles pour en débattre.

Comme nous vous l'avons précisé dans le courrier du 30 novembre, l'intersyndicale constate que vous portez enfin ce dossier au niveau ministériel. Il s'agissait là d'une exigence forte dont nous vous avions fait part dès le CTP Ministériel du 24 octobre.

Après 6 mois de conflit, la confiance des personnels douaniers dans leur Direction générale est sérieusement entamée et nous renvoyer prématurément au niveau directionnel serait une grave erreur et une marque de mépris qui pourrait faire redoubler l'incendie social.

Nous tenons absolument à ce qu'un cadrage assez précis de la future réforme des opérations commerciales soit défini au niveau ministériel et fasse l'objet d'un relevé de conclusions détaillé engageant le ministère. Ce relevé de conclusions sera ensuite soumis à l'appréciation des personnels.

S'ils le jugent acceptable, et seulement dans ce cas, nous pourrons alors retourner à des négociations directionnelles sur la mise en œuvre de ce nouveau projet.

Vous semblez tenir à un engagement rapide de cette réforme. Votre calendrier n'est pas le nôtre et nous sommes convaincus que s'il avait existé un dialogue social digne de ce nom à la DGDDI, nous aurions pu -et dû- travailler ensemble depuis plus de deux ans à cette réforme. Malgré tout, la solution de ce conflit étant un préalable à la reprise du dialogue sur tous les sujets concernant l'administration des douanes, nous sommes conscients de la nécessité d'aboutir rapidement au cadrage ministériel de la véritable modernisation de notre administration que nous appelons de nos vœux.

A cet égard, "la fiabilité technique du nouveau système informatique DELTA est un préalable à son déploiement généralisé" ainsi qu'à toute modification des structures douanières.

Chacun a bien compris que la réforme proposée aujourd’hui va bien au-delà de la sphère OP/CO. Elle impacte l’ensemble des services douaniers.

A ce titre nous vous demandons de dresser avec les représentants du personnel un bilan contradictoire des réformes passées ces dernières années en douane, d’en tirer les conclusions et de réajuster les moyens en effectifs des services du renseignement et des fonctions de soutien des DI et des DR par exemple. Il est également nécessaire d’engager la même démarche concernant le dispositif de lutte contre la fraude, les contributions indirectes et la garantie des métaux précieux.

Ce bilan doit être dressé aussi dans la branche surveillance où bon nombre de revendications ne sont pas satisfaites en matière de rémunération, de modalités d’obtention de la bonification des années passées en surveillance et des conditions d’exercice du travail au quotidien avec l’utilisation du Mathieu 2.

A ce propos, nous vous remettons une pétition de 2500 signatures pour l’augmentation de l’indemnité de risque à 80 points. Vous remarquerez sans doute que cette pétition a été initiée par 6 organisations syndicales sur les 7 ici présentes. Cela tient tout simplement à une différence de formulation de revendication mais c’est bien l’ensemble de nos organisations qui vous demande d’ouvrir rapidement des négociations pour une revalorisation substantielle et rapide de l’indemnité de risque. Les taux de grève enregistrés dans les services de la surveillance doivent vous convaincre de l’urgence de ce dossier.

Avant d’aller plus loin, nous voulons nous assurer que, cette fois, nous avons bien été entendus et compris. La rédaction du courrier de M. Copé laisse la place à une certaine ambiguïté que nous voulons immédiatement lever : nous ne sommes pas venus pour discuter de la mise en place de la réforme des opérations commerciales telle qu’elle est envisagée par la Direction Générale des Douanes.

Nous vous demandons de nous confirmer que nous sommes ici à une table de négociation pour jeter les bases d’une autre réforme des opérations commerciales. Le premier signe que vous devez en donner est l’affirmation claire que toutes les mesures d’expérimentation de la réforme sont dès à présent suspendues ou abandonnées.

## **2 - Réponse du Secrétaire général**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons tous conscience d’être à un moment important et difficile qui justifie cette rencontre exceptionnelle. Il n’est pas, en effet, dans la tradition de ce Ministère d’organiser des rencontres de cette nature pour aborder des sujets directionnels. Si les Ministres me l’ont demandé c’est parce qu’après 6 mois d’absence de dialogue social nous devons faire ensemble le pari de la confiance.

Le pari de la confiance c’est essayer de comprendre nos divergences et de rapprocher nos points de vue. Pour ce qui nous concerne, nous abordons cette rencontre dans un esprit d’ouverture.

A vous entendre je suis rassuré de constater que nous partageons, pour reprendre vos termes « la nécessité de faire évoluer nos structures et nos modes d’intervention ». J’ajoute que je

partage également votre volonté d'aboutir rapidement à un cadrage ministériel qui créera les conditions d'un dialogue social directionnel.

De ce point de vue il faut être clair sur le champ de notre réunion : comme vous l'a indiqué le Ministre dans son courrier, notre réunion porte sur la modernisation des OPCO. J'ai pris note de vos demandes relatives aux autres services douaniers. Je ne suis pas mandaté sur ces sujets dont l'examen me paraît relever d'un dialogue directionnel.

S'agissant de la modernisation des OPCO, j'ai bien noté vos interrogations sur Delta et je suis prêt à y revenir au cours de notre réunion.

Vous me demandez de vous confirmer que nous sommes ici à une table de négociation. Je vous le confirme. J'ai un mandat clair : nos discussions, notre négociation doivent permettre de faire évoluer le projet initial de l'administration.

Ce nouveau projet il nous reste à le définir. J'espère que nous serons capables d'en dégager ensemble les principales orientations avant que celles-ci soient précisées dans un cadre directionnel.

Nous devons en réalité nous convaincre de deux choses : nous devons vous démontrer que nous sommes capables de faire évoluer notre projet ; vous devez nous montrer que vous ne nous placez pas dans une perspective de statu quo.

De ce point de vue, vous me demandez un signe. Je vous le donne : nous sommes prêts à suspendre les mesures d'expérimentations telles qu'elles sont aujourd'hui envisagées. C'est un signe fort de confiance dans notre capacité à nourrir un véritable dialogue. Mais pour que cette confiance s'instaure, j'ai moi aussi besoin d'être rassuré. Je veux vérifier que vous n'êtes pas opposé, par principe, à toute forme d'expérimentation dans les mois qui viennent.

### **3 - Réponse de l'Intersyndicale**

Nous prenons acte de votre volonté de définir ensemble un nouveau projet de modernisation des OP-CO.

Nous prenons également acte de votre décision de suspendre les expérimentations.

En revanche, nous réitérons notre demande que s'ouvrent au niveau ministériel de véritables négociations relatives aux problèmes des agents de la surveillance (indemnité de risque, modalités d'attribution de la bonification pour les années passées en surveillance) dès le premier trimestre 2007.

Nous vous confirmons clairement que nous ne nous plaçons pas dans une perspective de statu quo.

Ainsi pour revenir à la modernisation des opérations commerciales, nous vous proposons de fixer une méthode pour que notre travail porte ses fruits en définissant plusieurs chantiers afin de tracer les contours d'une véritable modernisation du service public douanier. Il ne s'agit pas de dossiers « étanches » entre eux. Pour notre part, nous avons défini six thèmes qui nous semblent incontournables :

1 - Les évolutions législatives et réglementaires communautaires et nationales notamment le programme Douane 2013 et le Nouveau Code des Douanes Communautaire.

## 2 - Le volet informatique

L'Administration doit garder la maîtrise totale de l'outil informatique (DELTA, EDI, etc....) et les organisations syndicales exigent d'être consultées lors de l'élaboration des outils informatiques.

## 3 - Les missions de contrôle

Elles doivent demeurer une priorité, notamment les contrôles physiques. Une réflexion sur le contrôle des matières fiscales (TGAP, TIPP...) doit être engagée.

## 4 - L'organisation du bureau de douane

Pour chaque fonction, il convient de déterminer à la fois le niveau pertinent de la gestion, des procédures et de leur contrôle.

## 5 - Les implantations territoriales

L'intersyndicale revendique l'implantation minimale d'un bureau par département. De plus, cette implantation doit tenir compte de l'ensemble des missions douanières, de l'environnement économique, des typologies d'usages et des délais d'intervention.

## 6 - Les emplois

Le volume et la qualification des emplois nécessaires pour assumer ces missions devront être déduits de ce qui précède (nombre, pyramide, formation, gestion, ...).

Lorsque ces chantiers auront été menés à terme, nous exigeons également que la prise en compte des éventuelles conséquences sociales relatives à la mise en œuvre d'une véritable modernisation soit définie au niveau ministériel au moyen de mesures d'accompagnement de haut niveau.

En parallèle, il est fondamental de procéder à un bilan contradictoire de l'ensemble des réformes.

Nous vous confirmons que nous ne sommes pas opposés au principe « d'expérimentation » à condition que celles-ci soient ponctuelles, réversibles sans toucher aux personnels (pas de mobilité imposée), ni aux structures (pas de fermetures d'unités).

Et dans ce cadre, comme nous l'avions demandé dès le 5 juillet, si « expérimentation » il doit y avoir, c'est prioritairement celle du système DELTA.

D'ores et déjà, nous vous demandons de nous retrouver autour de la table de négociation pour approfondir la méthode, définir un calendrier de travail et déterminer ce qui relèvera du champ ministériel et directionnel.

A cet égard, nous vous rappelons que l'aspect social ne peut relever que du niveau ministériel. Nous attendons des réponses à ces propositions qui devront être actées dans un relevé de conclusions.

L'intersyndicale le soumettra à l'avis des personnels.

## **4 - Réponse du Secrétaire Général**

Mesdames, Messieurs,

J'ai noté avec satisfaction que vous ne vous placez pas dans une optique de *statu quo* et que vous confirmez que vous êtes d'accord sur le principe d'expérimentations.

J'ai également relevé les caractéristiques que, selon vous, ces expérimentations doivent revêtir et j'y reviendrai dans un instant.

Je souhaiterais rappeler l'objet de notre rencontre : nous sommes ici pour nous efforcer de sortir ensemble d'une situation de crise relative à la modernisation des opérations commerciales douanières.

Je n'ignore pas qu'existent à la DGDDI comme dans d'autres services du MINEFI des sujets de revendication. Tenons-nous en, ainsi que vous l'a indiqué le Ministre dans son courrier, au principal sujet de préoccupation des personnels douaniers.

Ce que je souhaite, conformément au mandat que les Ministres m'ont fixé, c'est élaborer, après en avoir discuté avec vous, le cadrage ministériel d'un nouveau projet de modernisation des opérations commerciales. Dans ce cadre, quatre sujets me paraissent prioritaires : DELTA, la centralisation comptable, l'organisation des bureaux et les implantations territoriales.

Je constate que ces sujets recoupent largement vos propres thèmes de discussion. Aussi je vous propose d'organiser notre échange autour de trois grands volets :

- le contexte de la réforme, chapitre dans lequel, outre DELTA, je vous propose d'aborder les évolutions législatives et réglementaires, communautaires et nationales ;
- les éléments de la réforme, dans lesquels je place la centralisation comptable, l'organisation du travail dans les bureaux, la spécialisation fiscale et les missions de contrôle ;
- les conséquences de la réforme, en termes d'implantation des services et d'emplois.

Je vous ai indiqué tout à l'heure que je voulais revenir sur la question importante des expérimentations.

Je comprends que dans la configuration actuelle les expérimentations qui étaient envisagées étaient perçues comme une première étape de la réforme préfigurant le maillage futur du réseau des OPCO, d'autant que leur réversibilité était mise en doute.

Il faut désormais être très clair. Je pense :

- d'une part, qu'il faut dissocier la question des expérimentations de celle du maillage territorial des OPCO. Les expérimentations doivent porter sur des orientations de réforme sans préjuger d'une future carte des services, qui devra prendre en compte beaucoup d'autres paramètres ;
- d'autre part, que nous devons mettre en place des expérimentations réversibles. Je pense sur ce point que nous pouvons progresser sur l'idée de concrétiser des expérimentations ponctuelles, sans mobilité imposée pour les agents, ni fermetures liées à ces expérimentations.

Il me semble indispensable que nous avancions vite sur ces différents sujets afin de donner aux cadres et aux agents la visibilité qu'ils attendent. Je souhaite également que nous parvenions à un cadrage ministériel d'ici la fin de l'année et je suis prêt à y consacrer, avec vous, le temps de discussion nécessaire.

Entendons-nous bien : il s'agit là du calendrier du cadrage ministériel. Bien entendu, des discussions directionnelles interviendront ensuite au cours de l'année 2007. S'agissant des nouvelles expérimentations, nous devons avoir pour objectif commun de les engager dans les prochains mois.

A l'issue de nos échanges, je suis prêt à élaborer un relevé de conclusions qui éclairera le cadrage ministériel dont je vous ai parlé. Je vous propose d'ouvrir sans attendre le débat sur les thèmes que je vous ai proposés.

## **5 - Réponse de l'Intersyndicale**

Nous prenons acte de vos annonces et propositions. Nous tenons à vous préciser que l'outil informatique, qui ne se limite pas à DELTA, est pour nous un élément de la réforme, et pas un élément de contexte, et doit être à ce titre expérimenté.

D'autre part, nous insistons sur deux points auxquels vous n'avez pas répondu :

- 1- - le bilan indispensable des réformes en vous précisant qu'il peut être directionnel
- 2- - la nécessité que soit traité l'aspect social à l'échelon ministériel

En ce qui concerne les revendications relatives à la surveillance, nous prenons acte que vous n'avez pas le mandat pour les traiter. En conséquence, nous vous demandons de saisir les Ministres sur ce sujet afin que s'ouvrent de véritables négociations.

Nous ne pouvons pas débattre aujourd'hui avec vous, comme nous vous l'avons indiqué ce matin des thèmes proposés car l'intersyndicale doit soumettre au préalable vos propositions aux personnels. Si les agents le décident, nous sommes prêts à vous rencontrer à partir du 19 décembre.

## **6 - Réponse du Secrétaire général**

- DELTA devra naturellement être expérimenté et donner lieu à un échange, mais ne constitue pas, en soi, un élément de la réforme OPCO ;
- le bilan des réformes conduites jusqu'alors à la DGDDI relève du dialogue social directionnel ;
- l'accompagnement social devra faire l'objet, le moment venu, d'un débat au sein de la DGDDI. ;

Le Secrétaire général a en outre précisé qu'il prenait note des demandes présentées pour la branche de la surveillance.

Il a enfin rappelé le calendrier de son mandat et a proposé de poursuivre les discussions à compter du 18 décembre pour les conclure le 22 décembre au plus tard.

\* \* \*

\*

Les Parties ont validé ce calendrier. La prochaine réunion se tiendra le 18 décembre après-midi.